

UNR SALLE DE MUSEE



Dans une ville de la vallée du Rhône édifiée à l'emplacement d'une importante cité gallo-romaine, on désire rassembler dans un grand musée lapidaire, les souvenirs antiques, statues, tombeaux, fragments divers, jusqu'alors épars dans toute la région, et dont la mise en valeur devrait être obtenue par une présentation très soignée.

Au centre de la façade de ce musée, un vestibule surélevé de deux mètres (2 m.), par rapport au niveau du sol extérieur, donnerait accès à une vaste salle carrée, de neuf mètres (9 m.) dans oeuvre, couverte par une coupole sur pendentifs, le carré de base comportant obligatoirement des pans coupés.

Une large galerie, analogue à la Galerie des Antiques au Louvre, s'étendrait en façade principale, de part et d'autre de cette salle.

Face à l'entrée du musée, un bel élément de sculpture, serait placé au centre d'une grande niche demi-circulaire, qui prolongerait le quatrième côté de la salle.

L'étude de cette salle, y compris le vestibule d'entrée, un arrachement de deux travées sur chaque partie de la galerie et la niche, constitue le programme de la présente esquisse.

On donnera :

1°) la coupe parallèle à la façade principale et montrant la niche.
Cette coupe comprendra :

- a) à gauche deux travées de la galerie.
- b) la salle carrée.
- c) à droite deux travées de la galerie.

Ce dessin sera exécuté à l'échelle de 0,02 par mètre.

2°) la coupe perpendiculaire à l'entrée montrant :

- a) le vestibule et son Perron extérieur.
- b) la salle carrée.
- c) la niche.

Ce dessin sera exécuté à l'échelle de 0,01 par mètre.

3°) le plan correspondant aux deux coupes, avec indication des dallages sur une moitié du plan et des voûtes, sur l'autre moitié, à l'échelle de 0,005 par mètre.

ATTENTION - La possession de documents d'architecture risque d'entraîner l'élimination de leur possesseur.

UNE MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE

Cette construction, de 200 m² hors oeuvre, est destinée aux habitants d'une très petite communauté rurale (200 habitants) qui y trouveront un cadre d'activités culturelles, récréatives ou de plein air, ainsi que quelques services. Elle devra être réalisable par des artisans locaux avec l'emploi de matériaux traditionnels et l'appoint en main d'oeuvre des habitants de la commune.

Elle comprendra, en un rez-de-chaussée faiblement surélevé par rapport au sol extérieur supposé horizontal :

- une entrée (environ 14 m²) équipée d'un placard-vestiaire et d'un petit bar permettant la consommation de boissons non alcoolisées -
- une grande salle commune (environ 64 m²) s'ouvrant sur l'extérieur par des portes vitrées, divisible en deux parties sensiblement égales par des cloisons amovibles ou pliantes, permettant les activités les plus diverses : cinéma 16 m/m, théâtre, bal, ping-pong, gymnastique, réunions, fête du village, arbre de Noël, banquets...etc -
- une petite salle d'environ 20 m² pour réunions restreintes : bibliothèque, discothèque, télé-club -
- deux ateliers d'environ 16 m² chacun, pouvant être réunis en un seul, pour activités diverses (modèles réduits, maquettes décoration, cours de coupe ... etc) avec accès direct de l'extérieur -
- une cuisine d'environ 10 m² pour l'enseignement ménager, la préparation de repas familiaux ou d'une éventuelle garderie d'enfants -
- un groupe sanitaire comportant 2 W.C., 2 lavabos et 2 douches.
- Les éléments de rangement nécessités par la polyvalence de l'ensemble (chaises et tables pliantes, estrade démontable, appareil de projection ...etc).

L'entrée principale sera marquée par un ou plusieurs éléments d'agrément (banc, bassin, jardinière ... etc) composés avec un porche, un auvent ou un petit portique.

Le chauffage sera assuré par soufflage d'air chaud à la partie supérieure des différentes pièces, les gaines (hauteur maxima: 0,20) étant dissimulées par certaines parties de plafonds surbaissés. On indiquera donc l'emplacement d'une niche d'environ 1.00 x 1.00, ouvrant sur la cuisine ou sur l'entrée, pour recevoir le poêle à mazout générateur d'air chaud.

Pour ce genre de programme, il y a intérêt à rechercher le plan le plus simple possible tant pour la distribution intérieure que pour la construction.

On donnera :

- à l'échelle de 0.01 p.m.
- le plan avec ses abords immédiats
- la coupe rendant le mieux compte des volumes intérieurs
- à l'échelle de 0.015 p.m.

Les plans des façades présenteront le motif de l'entrée principale, soit de profil, soit de face.

oooo

ATTENTION

La possession de documents d'architecture et/ou d'urbanisme et/ou d'élaboration de leur possesseur

ADMISSION OCTOBRE 1966
1ère ESCUISSA

UNE MAISON DE DOMAINE AVEC GARDIEN

- On supposera que cette entrée a été rendue nécessaire à la suite de la percée d'une nouvelle allée forestière franchissant les clôtures d'un beau domaine de l'Etat.
- Le présent programme propose à cet emplacement la construction d'un portail et du logement d'un gardien et de sa famille.
- Incorporé ou eccolé au portail, ou bien forment à proximité de celui-ci, une construction indépendante, le logement légèrement surélevé par rapport au niveau du sol, consisterait en :

- 1 Loge ou Salle de séjour avec cheminée
- 1 Cuisine
- 1 Buanderie
- 1 chambre des parents
- 1 cabinet de toilette avec douche et 1 W.C.
- 2 chambres d'enfants.
- 1 Abri bûcher.

(les chambres d'enfants pourraient être à volonté situées dans un comble accessible par un petit escalier).

- Le portail proprement dit, d'aspect monumental, serait construit en pierre de taille et percé d'une grande baie avec ou sans arcade (4 mètres) et d'un ou deux portillons, à l'usage des piétons; cette baie serait fermée par une grille ou une porte pleine à deux vantaux.

- la clôture du domaine sera assurée soit par des murs, soit par des grilles, soit par des haies doublées de fossés ou douves.

On demande :

1°) Le plan avec portail et abords immédiats (logement du gardien, amorce des clôtures et plan partiel complémentaire si les chambrs d'enfants sont situées sous comble).

2°) la façade avec amorce des clôtures vue de l'extérieur du domaine.

3°) la coupe perpendiculaire à la façade dans l'axe de la porte principale et faite en regardant en direction du logement du gardien.

Plan et coupe à 0,0075 PM
Façade à 0,015 PM

ADMISSION OCTOBRE 1966

2ème ESQUISSE

LE PAVILLON DES ENFANTS

- Dans les jardins publics, on empiète de plus en plus des emplacements réservés aux enfants. Ces emplacements, qui sont réservés du reste au jardin, par une allée ou par une haie, portent le nom de plaine de jeux.

- Sur celle-ci, on installe en permanence : toboggans, taponcul, tourniquets, hutte d'indiens, pas de crants, ceïes à joules, etc., etc...

- Un petit pavillon, que tirent seuls les enfants, est en général édifié le long de cette plaine de jeux.

- C'est ce pavillon qui est l'objet du présent programme.

- Il comprendra un vaste abri, qui doit être très largement ouvert, une petite buvette ayant un comptoir de distribution donnant également vers l'intérieur de l'abri et vers l'extérieur, un petit dépôt de vivres, ainsi qu'un groupe sanitaire (garçons et filles).

- Pour rester dans le caractère d'ensemble de la plaine de jeux, il est indispensable que ce pavillon soit étudié avec la plus grande fantaisie. Le plan pourra être très libre et comporter des parties courbes, si le besoin s'en fait sentir.

- L'élévation pourra avoir plusieurs hauteurs différentes, et un toboggan sera obligatoirement intégré dans la composition de la façade. Les enfants devront pouvoir y accéder facilement, le point de chute étant sur la plaine de jeux.

- Ce pavillon sera construit en matériaux solides et la polychromie est autorisée. Les élèves ont le droit d'y associer un ou deux arbres dont les troncs pourraient passer au travers d'une dalle de béton. Eventuellement, une petite plate-forme accessible par les enfants pourrait être installée sur une grosse branche.

- La plus grande dimension ne dépassera pas vingt-cinq mètres (25).

- Elévation à 0.015 par mètre.

- Plan et coupe à 0.0075, comportent 1° un et 1° autre un arrangement de la plaine de jeux.